

GUIDE DU PARENT ÉTÉ - 2021



À LIRE ET À CONSERVER !
Votre outil de référence pour l'été 2021

C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant au camp de jour de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu. Afin de lui offrir un bel été en toute sécurité, nous vous demandons de prendre le temps de lire ce qui suit avec toute votre attention.

Prendre en note :

- Le service de garde est offert de 7h30 à 9h ainsi que de 16h à 17h30.
- **Le camp de jour sera ouvert de 9h à 16h du lundi au vendredi.**
- Le camp de jour se déroulera à la municipalité située au 102 rue de la Fabrique, Saint-Marc-sur-Richelieu.
- Chaque enfant doit apporter sa boîte à lunch incluant un repas froid pour dîner.
- Les parents ou visiteurs ne sont pas autorisés sur le site du camp.

**LE CAMP DE JOUR DÉBUTE LE 28 JUIN ET
SE TERMINE LE 12 AOÛT 2020**

Fermé le 1^{er} juillet

*Une semaine supplémentaire sera offerte du 16 au 20 août, avec des places très limitées selon le nombre d'employés disponible.

**HORAIRE
RÉGULIER**



Horaire	Activités
7h30 à 9h	Service de garde
9h à 10h15	Animation de groupe
10h15 à 10h30	Pause collation
10h30 à 12 h	Animation de groupe
12h à 13h15	Pause dîner
13h15 à 14h30	Animation de groupe
14h30 à 15h	Pause collation
15h à 16h	Animation de groupe
16h à 17h30	Service de garde

À METTRE DANS LE SAC À DOS À TOUS LES JOURS (OBLIGATOIRES)

Le sac à dos doit être bien identifié au nom de l'enfant.



- Boîte à lunch identifiée incluant un repas froid pour le dîner et deux collations.
- Crème solaire identifiée
- Costume de bain
- Serviette identifiée
- Soulier d'eau ou sandale
- Chapeau ou casquette identifiée
- Bouteille d'eau réutilisable identifiée
- Vêtements de rechange identifiés
- Espadrilles (s'ils ne sont pas déjà dans ses pieds)
- Chandail chaud et imperméable en cas de pluie



POLITIQUE DE CONTENU DES BOÎTES À LUNCH

Chaque enfant doit apporter sa boîte à lunch identifiée à son nom. Il est important d'avoir un lunch bien équilibré pour être en mesure de bien terminer la journée.

- Prévoir des blocs réfrigérants (Ice pack).
- Prévoir une collation pour le matin et une autre pour l'après-midi.
- Prévoir un dîner froid ou dans un Thermos.



Allergies

Dans le but de prévenir les séquelles reliées aux allergies alimentaires et aux empoisonnements alimentaires, les arachides, les noix et tous les produits dérivés sont strictement interdits au camp de jour. Vous comprendrez que les aliments maison contenant ces produits ne sont pas permis. **Si votre enfant présente d'autres allergies ou intolérance alimentaire, il est très important de le mentionner sur la fiche santé remplie à cet effet.**

POLITIQUE VESTIMENTAIRE

Il est important que votre enfant porte des vêtements adéquats tous les jours de camp pour assurer leur sécurité lors des déplacements et lors des différentes activités.

- Tenue sportive confortable (short et t-shirt)
- Souliers ou sandales sportives.
- Les gougounes sont permises seulement aux jeux d'eau



Interdits

- Chandail trop court (type chandail bedaine)
- Chaussures non adéquates (ex. talons hauts)



POLITIQUE DE CONTRÔLE DES PRÉSENCES, RETARDS ET ABSENCES

Les arrivées et départs sont contrôlés afin d'assurer la sécurité des participants. **Cette année, un seul parent sera autorisé à se présenter au chapiteau d'accueil et dans la file d'attente.**

- L'arrivée des enfants se fait entre **7h30 et 9h**
- Le départ se fait entre **16h et 17h30**

La personne qui viendra porter et chercher votre enfant devra se présenter à la coordonnatrice du camp dans la salle principale de la municipalité. Celle-ci vérifiera si le nom de l'enfant se trouve sur la liste de présences et demandera une pièce d'identité avec photo en guise de signature.

Seules les personnes autorisées à venir chercher l'enfant peuvent partir avec celui-ci. Si une autre personne doit venir chercher votre enfant, vous devez en aviser la coordonnatrice du camp par téléphone ou par courriel avant 16h. Vous comprendrez que nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui ne nous a pas été mentionnée.

Pour qu'un enfant puisse quitter le camp par ses propres moyens, une lettre d'autorisation doit être faite par écrit et signée par le parent, puis transmise à la coordonnatrice du camp. Vous comprendrez qu'on ne laissera pas partir votre enfant si nous n'avons pas l'autorisation écrite et signée du parent.

Si vous devez venir chercher votre enfant durant la journée, prévenez la coordonnatrice le matin afin qu'elle en informe l'animateur de votre enfant pour que celui-ci soit prêt à votre arrivée.

Si vous arrivez avec votre enfant plus tard que l'heure où les activités débutent, vous devrez appeler la coordonnatrice pour qu'elle puisse aller chercher votre enfant.

Si votre enfant ne peut se présenter, communiquez avec la coordonnatrice du camp de jour **avant 9h00** la journée de l'absence. Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale.



SORTIES / ACTIVITÉS SPÉCIALES

En raison de la pandémie actuelle, nous aurons des activités qui se déplacent au camp de jour. Les activités spéciales auront lieu tous les mercredis, sauf à la semaine 3 qui aura lieu exceptionnellement le mardi.



POLITIQUE DE PRISE DE MÉDICAMENT

Aucun médicament ne peut être pris sans l'autorisation écrite des parents. Les parents doivent remplir le formulaire d'autorisation de prise d'un médicament (sur la fiche santé) afin que l'enfant puisse avoir son médicament selon le dosage prescrit et à l'heure recommandée.

Il est de la responsabilité des animateurs de s'assurer que l'enfant a bel et bien pris son médicament. L'animateur devra remplir et signer le Registre des traitements et médicaments chaque fois qu'un participant prend son médicament.

Les animateurs ne sont pas autorisés à fournir des médicaments en vente libre.

Pour les enfants allergiques qui ont une dose d'adrénaline (ex. : Épipen, Ana-Kit), l'animateur s'assure que l'enfant l'a toujours sur lui.

Tous les médicaments sont rangés dans un endroit sécuritaire et accessible uniquement au personnel autorisé (ex. : infirmerie, bureau du responsable).

CODE D'ÉTHIQUE



Afin d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants et animateurs au camp de jour, ces règles de vie devront être respectées en tout temps.

- Participer aux activités.
- Porter des vêtements décents et adaptés aux activités pratiquées au camp.
- Toujours écouter et appliquer les consignes des animateurs.
- Respecter l'horaire prévu.
- Respecter l'environnement du camp.
- Se respecter soi-même en dénonçant les écarts de conduite qui nous atteignent.
- Respecter les autres enfants du camp.
- Ne pas posséder ou consommer du tabac, de la drogue et de l'alcool.
- Établir une communication respectueuse et honnête.
- Employer un langage poli et respectueux.
- Favoriser un climat d'appui mutuel et de solidarité.
- Tenir compte des interventions des animateurs ou de la coordonnatrice et agir en conséquence.
- Ne tolérer aucune forme de violence ou d'intimidation.
- Éviter toute attitude ou tout contact qui pourrait avoir une connotation sexuelle.

POLITIQUE DE SUSPENSION ET RENVOI



Les animateurs sont là pour offrir des activités variées et divertissantes aux enfants dans un climat sécuritaire et agréable. Dans le cas où la conduite d'un enfant serait jugée inacceptable, les responsables du camp appliqueront les étapes suivantes :

- Première intervention : Informer les parents de l'indiscipline par le biais d'un avertissement écrit où les parents seront invités à signer.
- Deuxième intervention : Rencontrer les parents afin d'établir des mesures restrictives pour améliorer le comportement de l'enfant.
- Troisième intervention : Rencontrer les parents et suspension de l'enfant pour une période limitée. (La période est déterminée par les responsables du camp en fonction de la gravité des agissements.)
- Le service des loisirs se réserve le droit de suspendre un enfant du camp de jour si le comportement de l'enfant nuit à sa sécurité ou à celle des autres.

**Un enfant qui ne respecte pas les règles de distanciation physique ou qui ne respecte pas les règles sanitaires mises en place représente un danger pour la sécurité des autres dans ce contexte particulier.



PROCÉDURE DE COMMUNICATION

N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit. La direction du camp de jour peut être jointe en tout temps durant les heures de camp, soit de 9 h à 16 h. Une boîte vocale est disponible au besoin. La coordonnatrice est disponible par téléphone, texto et courriel de 7h30 à 16h les jours de camp.

INFO-CAMP

Un info-camp vous sera envoyé par courriel chaque semaine afin de vous informer sur les activités de la semaine. Il est important de bien lire l'info-camp à chaque semaine pour s'assurer d'être bien informé pour que votre enfant puisse bien profiter de chacune des activités.

MALADIES



Lorsque vous constatez que votre enfant a contracté un virus ou une maladie contagieuse (Covid-19, rougeole, varicelle, poux, gastro-entérite, etc.), vous devez **obligatoirement** avvertir la coordonnatrice du camp Neptune ou la coordonnatrice des loisirs Valérie, afin que les mesures nécessaires soient prises. Dans certains cas, l'enfant malade devra demeurer à la maison jusqu'à ce qu'il se porte mieux et/ou qu'il ne soit plus contagieux.

Si votre enfant ou un membre de la famille est diagnostiqué avec la Covid-19, vous devez aviser **immédiatement** la coordonnatrice du camp.



NOTES IMPORTANTES

- Pendant les heures du camp, les enfants ne peuvent quitter seuls pour aucune raison, à moins d'un avis écrit transmis à l'avance à la coordonnatrice du camp.
- Les enfants ne peuvent en aucun temps partager leur lunch et leurs collations.
- Les lunchs ne pourront être chauffés au four micro-ondes pour éviter la contamination.
- L'enfant doit arriver crémé au camp de jour, et ce, à tous les jours.
- Le parent doit être présent tous les matins pour venir reconduire son enfant à moins d'un avis communiqué à la coordonnatrice.

- Chaque enfant doit avoir en sa possession son propre tube ou vaporisateur de crème solaire (FPS 30 minimum) qu'il doit s'appliquer lui-même sur l'heure du dîner.
- Pendant les activités, les planches à roulettes, les trottinettes, les jeux électroniques ou tout autres jeux de la maison sont interdits sauf en cas d'avis contraire.
- La municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu n'est pas responsable des objets perdus ou volés.
- Aucun mélange de groupe ne sera possible durant la journée, même lors du dîner.
- Un enfant malade (symptômes de la Covid-19, poux, etc.) n'est pas accepté au camp. Un animateur qui constate qu'un enfant ne se sent pas bien se réserve le droit d'aviser les parents afin qu'ils viennent le chercher dans un délai de 30 minutes. En cas de maladie contagieuse, un certificat médical peut être exigé pour un possible retour au camp. Le certificat médical devra être remis à la coordonnatrice du camp par courriel à l'avance afin de prévoir un retour pour le jeune.
- Nous demandons votre collaboration pour respecter les heures de fermeture prévues. Sachez qu'un animateur sera toujours sur place avec l'enfant dont le parent est en retard. Toutefois, des **frais de 5 \$ par tranche de 5 minutes** vous seront exigés. Vous devrez acquitter ces frais à la coordonnatrice des loisirs, Valérie Rousseau, dans **un délai de 48 heures ouvrables suivant la journée du retard**. Si la somme n'est pas payée dans le délai prescrit, l'enfant ne pourra être autorisé à revenir au camp tant que la somme ne sera pas payée.
- Si vous venez chercher votre enfant sur les heures d'activités, vous devez prévenir la coordonnatrice du camp de jour par téléphone ou courriel.
- Les parents sont interdits sur le site du camp (patinoire, cour d'école, école).

Coordonnées

ADRESSE POSTALE

102 rue de la fabrique
Saint-Marc-sur-Richelieu J0L 2E0

Neptune. Coordonnatrice du camp de jour

Téléphone : à venir

Courriel : coordo.camp.smsr@gmail.com

Valérie Rousseau, Coordonnatrice des loisirs
450-584-2258 ext.4
loisirs@smsr.quebec

MERCI DE VOTRE COLLABORATION ET
NOUS VOUS SOUHAITONS UN TRÈS BEL ÉTÉ!

